****



 MAISON DE RETRAITE le 29 mars 2017

 RUE DES REMPARTS

 59570 BAVAY

 Tél : 03.27.63.12.01

 Fax : 03.27.63.04.31

 ehpad.villasenecta@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE VIE SOCIALE**

**DU 29 MARS 2017**

Le conseil de vie sociale (CVS) s’est ouvert à 10 heures précises sous la présidence de Monsieur QUINZIN René Président élu du CVS. Les participants sont remerciés par le Président qui indique ne pas avoir fait l’objet de requête particulière en préalable à cette réunion.

Mr QUINZIN donne ensuite la parole au Directeur.

Les réunions du conseil de vie sociale sont obligatoires 3 fois par an mais le directeur rappelle qu’il ne faut pas attendre qu’une réunion se tienne pour faire part de ses remarques, besoins et souhaits. Nous avons l’habitude d’agir dès que nous sommes saisis sans attendre la tenue d’une réunion. Il ne faut pas hésiter à en parler directement dans l’établissement avec le directeur mais aussi avec le cadre de santé et avec toute personne ayant un rôle d’encadrant dans l’équipe. Cela s’entend évidemment avec de la compréhension et du respect mutuel et surtout avec beaucoup de dialogue. Le but n’est pas de porter de jugement mais de répondre à la demande.

La composition du CVS est réglementairement définie : 2 représentants des usagers, 1 des familles, 1 du personnel, 1 du conseil d’administration ainsi que le directeur. Depuis de nombreuses années, nous avons choisi de faire participer tout le monde : résidents, familles, représentant des personnes protégées, administrateurs, personnel, amis. La voix la plus démocratique est la voix que l’on possède et que l’on fait entendre directement sans intermédiaire.

Lors de la réunion, 50 personnes étaient présentes ce qui prouve la transparence de cette réunion. Inévitablement cela peut déranger les « puristes réglementaires » ce que nous ne sommes pas dans un contexte où chacun doit être libre de s’exprimer.

**LA FIN D’ANNE 2016 POUR LA VIE DE L’ETABLISSEMENT**

La dernière réunion a eu lieu le 14 septembre 2016. Nous n’avons pas programmé de réunions en fin d’année sachant que nous avions déjà nos 3 réunions réalisées en 2016. De plus il n’y avait pas de sujet particulier à aborder et faire de la réunion pour faire de la réunion n’est pas dans nos habitudes. Nous privilégions la réunion intéressante et l’efficacité de l’action plutôt que les longs discours.

Notre première réunion 2017 a donc lieu le 29 mars 2017. Une autre réunion aura lieu début juin, une autre en juillet si nécessaire pour la canicule et une dernière en octobre pour présenter l’étude qualité essentiellement.

Nous pouvons faire le point sur la fin d’année 2016 en commençant par le **repas d’automne**. Ceux qui le connaissent ne sont pas surpris mais les nouveaux arrivants n’ont pas été déçus. Il faut reconnaître que l’équipe de la VILLA SENECTA est totalement investie dans ce qu’elle fait et ce repas d’automne est le meilleur moyen de le montrer. La quasi-totalité du personnel est présente. Chacun doit savoir que tout le monde est présent en dehors de son temps de travail. Il n’est pas sût que l’on soit capable de la même chose dans les autres administrations, dans les entreprises publiques ou dans les entreprises privées. A BAVAY nous le faisons et nous espérons de pouvoir encore le faire longtemps.

Ce repas est le prétexte de féliciter et remercier le personnel qui est présent en quasi-totalité durant cette journée dédiée au partage et au plaisir de vivre ensemble.

Autre moment fort de la fin d’année avec la venue de SAINT NICOLAS. Chacun est heureux de partager cette fête en particulier du fait de la présence des enfants. C’est une autre de nos particularités qui est d’associer les enfants du personnel (souvent aussi les conjoints !) qui découvrent la maison de retraite, y viennent et y reviennent avec plaisir. On parle beaucoup de l’intergénération sachant qu’elle se limite le plus souvent à faire venir une classe qui va faire des chants de NOEL et qui ne revient plus par la suite. Chez nous, on voit grandir les enfants !

C’est l’occasion de mettre en avant le rôle important de Myriam BLAIRON notre animatrice qui organise et coordonnée les actions avec l’équipe.

Une fête importante est évidemment la fête de NOEL où on retrouve notre volonté d’ouvrir l’établissement et d’accueillir. Cette fête est très importante et consiste en la fête des résidents mais aussi des enfants du personnel. Chacun a pu voir l’implication à nouveau de l’équipe qui est très présente. Et cela pas uniquement pour la fête mais également pour les réveillons, les jours de NOEL et de NOUVEL AN. Nous accueillons beaucoup de visiteurs.

Le directeur met en avant le rôle des administrateurs et en particulier de Monsieur FREHAUT Maire de BAVAY qui sont très présents avec nous dans les bons moments mais également lorsque nous avons besoin de faire entendre notre voix et de faire reconnaître notre travail.

Il y eut nombre d’autres événements et c’est ce qui fait aussi notre différence à savoir que l’on peut participer à de nombreuses activités régulières ou non en fonction de ses aspirations et de ses disponibilités.

Il était important de faire ce point car il arrive qu’il puisse y avoir des avis sur les maisons de retraite où il ne se passerait rien. Ce n’est pas notre cas. Il est aussi utile de rappeler que nous sommes ni plus ni moins qu’une grande famille en englobant les personnes extérieures.

**LA GRIPPE**

La fin 2016 et le début de 2017 furent marquées par l’épidémie de grippe qui fit des ravages. Comme d’habitude, comme si on ne savait pas la prévalence de cette maladie à cette période de l’année, certains se sont réveillés en dernière minute. Mais trop tard comme ce fut le cas dans une maison de retraite privée de LYON où le médecin coordinateur a commencé à vacciner ses résidents alors que la grippe était déjà en place.

A la maison de retraite de BAVAY, nous ne travaillons que rarement dans l’urgence et jamais dans des situations où la sécurité est mise en péril. Qu’avons-nous fait ?

- Mr KNOCKAERT notre cadre de santé vous a informé lors de la réunion du conseil de vie sociale du 14 septembre 2016 de l’intérêt d’être vacciné pour les personnes âgées

- un calendrier a été mis en place avec les médecins traitants pour la vaccination

- les vaccins ont été commandés le 6 octobre 2017

- un référent vaccination a été désigné : Mr VAN HUFFEL IDE

- les vaccinations ont été réalisées à partir du 28 octobre 2016 pour se terminer le 26 novembre 2016

- 100 % des résidents a été vacciné : 4 par homéopathie et 66 par vaccin IMMUGRIP

- la vaccination payée par l’établissement a été proposée au personnel dont 28.84 % s’est vacciné

- des moyens ont été mis en œuvre pour empêcher la grippe d’arriver dans l’établissement (SHA, masques, conseils, isolement temporaire)

- le directeur a fait une note pour rappeler certaines règles simples face à la maladie

- la désinfection des main-courantes et des poignées de portes se fait plusieurs fois par jour

Les conseils n’ont pas toujours été suivis comme par exemple une personne qui est venue en disant qu’elle rentrait de son travail et que la majorité était en maladie pour grippe.

Il est à regretter que des choses aussi simple que l’usage de mouchoirs papier ou tout bêtement de mettre la main devant la bouche quand on tousse ne sont plus d’actualité. Avant on apprenait cela à l’école mais cela s’est oublié.

Le constat est que nous n’avons pas eu de résident grippé. Par contre, nous avons eu beaucoup d’infections pulmonaires pour lesquelles il est difficile de se prémunir. Si les consignes de l’établissement avaient été suivies nous aurions eu moins de soucis probablement. Pour l’année prochaine, il est évident qu’il faudra suivre nos conseils. Nous remettrons en place le même schéma en espérant que les visiteurs seront sensibles à nos démarches et les appliquerons.

Au final, il est dommage et déplorable que le travail des maisons de retraite soit entaché par des établissements qui n’ont pas travaillé correctement. Ce qui s’est passé à LYON est symptomatique d’une situation qui n’aurait jamais dû se produire.

**L’ANNEE COMPTABLE 2016**

Votre résidence est gérée de manière respectueuse, en bon père de famille selon l’expression consacrée. Cela veut dire que nous dépensons ce dont nous avons besoin pour vous assurer un séjour agréable et sécurisée tout en vous faisant bénéficier des meilleurs soins possibles.

Comme pour les personnes privées, nous avons des recettes et des dépenses. L’idéal est bien sûr que les dépenses soient inférieures aux recettes. C’est le cas dans notre établissement depuis qu’il a été ouvert le 1er juillet 1994 : 22 ans de sérieux comptable qui ne nous a jamais mis à découvert. En 2016, c’est à nouveau pareil et nos dépenses sont donc inférieures aux recettes.

Cela ne fut pas facile car nous avons enregistrés des absences qu’il a fallu compenser par des remplacements. C’est le cas en particulier des grossesses et des naissances. Notre équipe a été sérieusement rajeunie grâce à plusieurs recrutements avec l’extension. Cela nous permet d’avoir l’immense plaisir d’accueillir nombre d’enfants supplémentaires à notre fête de NOEL !

Mais ces remplacements ont un coût. Heureusement nous sommes assurés pour la prise en charge des frais de remplacement mais avec un délai de carence conséquent. C’est donc un vrai bonheur pour tous que d’avoir une équipe jeune, qui a des enfants et s’investit dans son avenir sans que cela ne soit préjudiciable pour qui que ce soit.

D’un point de vue strictement comptable nous terminons l’année de manière excédentaire c’est-à-dire que les recettes ont été supérieures aux dépenses. A nouveau, nous avons géré l’établissement de manière respectueuse et raisonnée.

Il faut se souvenir que l’année 2016 fut une année compliquée pour les maisons de retraite de notre département. Les crédits ont été diminués de manière importante mais nous avons heureusement endigué cette situation en prenant des dispositions qui ont été votées en Conseil d’Administration. Cela a modifié notre capacité d’accueil pour les personnes admises à l’aide sociale. Nous avions donc anticipé la décision et cela n’est pas réellement problématique tant que nous n’atteignons pas le maximum autorisé de 14 places.

Il nous avait été demandé également d’accueillir moins de personnes dépendantes et souffrantes. Notre activité est en effet évaluée de manière précise et il a été constaté que nous figurons dans les 5 premiers au niveau de la région Nord-Pas-de-Calais en ce qui concerne le nombre et la gravité des pathologies ainsi qu’au niveau de la dépendance. Nous n’avons pas répondu favorablement à cette préconisation : personne ne choisit d’être malade et dépendant.

La clientèle que nous accueillons présente donc des caractéristiques élevées de perte d’autonomie et de pathologies importantes. A BAVAY, nous avons pour responsabilité de donner les meilleures conditions de séjour à tous les résidents y compris lorsque leur état de santé et de dépendance s’aggrave. Cela est inscrit dans notre contrat de séjour que les résidents restent à BAVAY tant qu’il n’y a pas de risques pour eux.

Au niveau de notre activité, celle-ci se caractérise toujours par une demande forte ce qui permet de maintenir notre taux d’occupation à un niveau correct.

Notre prix de journée reste abordable et est au-dessous de la moyenne départementale. Cela s’entend sans considérer que nous avons des prestations de qualité avec une variété qui nous est reconnue. Il faut en effet comparer ce qui est comparable sachant que nous avons le même métier mais que nous n’avons pas la même manière de pratiquer. Il est important de savoir qu’en 2016, les prix de journée du département vont de 47.91 € à 113.99 €. Nous étions à 62.56 € en 2016. Sur 95 établissements listés, nous sommes à la 25ème position en partant du moins cher pour aller jusqu’au plus cher et cela en ne considérant que le prix sans mettre en comparaison les prestations (liste des tarifs 2016 en annexe). Par ailleurs, nombre d’établissements facturent des frais supplémentaires comme l’entretien du linge et cela n’est pas pris en compte.

Le directeur s’interroge et demande à chacun de s’interroger que le constat de prix de journée par plus élevé dans le secteur de l’enfance et du handicap. Il prend l’exemple pris dans le registre des actes administratifs du département du NORD où sont relevés des prix journaliers d’internats pour enfants (222.20 € et 178.17 €) ou d’autres structures (191.76 €, 174.80 €). A Maubeuge existe une MECS (maison de l’enfance à caractère social) qui correspond aux anciens orphelinats dont les prix de journée est 194.32 €. La différence entre ces établissements et les ehpads est que le prix de journée de l’ehpad est payé par les personnes âgées mais dans les autres structures il n’y a que peu ou pas de participation directe de l’hébergé.

**LE PRIX DE JOURNEE 2017 A CHARGE DU RESIDENT**

Si effectivement nous étions bien placés en 2016, qu’en sera-t-il en 2017 ? Le postulat avait été pris de rechercher tous les moyens possibles pour encadre le prix de journée de manière à ce que nous restions abordables pour le plus grand nombre. Il est bien évident que les retraites sont moins revalorisées que le coût de la vie. Pour les ehpads, la situation est complexe car eux aussi sont soumis aux augmentations du coût de la vie. Rares sont les biens, matériels et prestations dont les prix baissent. Il faut donc considérer qu’en conséquence leur prix de revient augmente et incidemment leur prix de journée.

 t correspond au prix de journée hébergement augmenté de la participation à la dépendance. Le prix de journée hébergement est identique pour tous, de même que la participation à la dépendance.

Fort heureusement à la maison de retraite de BAVAY nous avons anticipé la problématique du prix de journée et en 2017 nous allons pouvoir maintenir le prix de journée hébergement quoi restera identique à 2016.

Par contre, pour le prix de journée dépendance où le résident doit s’acquitter de la participation à la dépendance, il y a une réforme comptable qui fait que nous ne savons pas aujourd’hui quel pourra être le prix 2017. Là aussi nous avons pris des sécurités mais il est plus compliqué d’avoir des certitudes sachant que la décision définitive revient au président du département. Cette participation était à 4.02 € en 2016. Il est probable qu’elle voisinera les 4.48 € en 2017 soit une différence de 0.46 € par jour soit 13.80 € par mois. Ce n’est pas une grosse différence mais il faut bien en tenir compte.

Le tarif à la dépendance qui est fonction du niveau de dépendance du résident (de GIR 1 à 4) fait l’objet d’une dotation globale versée par le département directement à l’établissement ce qui fait que le résident n’est jamais facturé du tarif dépendance qui est le sien. Il n’a pas à avancer l’argent correspondant la facturation de la dépendance.

**LE PRIX DES REPAS EXTERIEURS**

Notre prix de journée englobe toutes les prestations. Sont à rajouter le raccordement au téléphone et les consommations téléphoniques exactement comme à son domicile ainsi que les frais de coiffure par un coiffeur extérieur.

A l’avenir, il faudra rajouter le coût du traitement du linge que nous assurons mais qui ne relève pas des prestations à effectuer. Le décret 2015-1868 du 30 décembre 2015 énumère les prestations qui relèvent des ehpads.

Une autre prestation fait l’objet d’une facturation indépendante bien que fournie par l’établissement. Il s’agit des repas pour les personnes extérieures qui viennent manger avec un résident. Ces repas sont identiques aux repas des résidents. Ils comprennent l’entrée, le plat principal, le dessert et le fromage. Il est souvent accompagné de l’apéritif et du café. Et parfois du pousse-café. C’est une vraie prestation de restaurant et non de cuisine collective. Ce n’est d’ailleurs pas notre philosophie.

Nous préparons une table soit dans un office indépendant soit dans la grande salle à manger. C’est selon le désir des personnes qui viennent manger.

Actuellement le repas complet est facturé 8.20 € ce qui correspond quasiment au prix d’un Mac Do ! Cela est dérisoire comparé aux tarifs de la restauration en ville et ne correspond plus au prix de revient du repas. Par ailleurs, il apparait que nous avons des familles qui viennent en nombre. Il est fréquent que nous ayons plus de 15 personnes « invitées » et cela déstabilise sérieusement nos capacités. Il est hors de question que notre prestation restauration aux résidents soit diminuée pour servir des repas extérieurs et puisse même empêcher une sécurité complète des personnes qu’il faut surveiller durant le repas (problèmes de déglutition).

Il faut savoir aussi que le prix de repas n’est pas changé depuis plusieurs années. C’était une mesure sociale mais il arrive un moment où les réalités économiques doivent être prises en compte. Il faut savoir aussi que le personnel est moindre le week-end. C’est une réalité qui n’est pas lié au statut du fonctionnaire au cas où des raccourcis inutiles seraient pris mais cela est tout simplement lié au fait que la durée hebdomadaire du travail est de 35 heures et qu’il faut faire des plannings qui respectent la réglementation et les besoins des résidents prioritairement. Ce n’est pas simple. Cela devrait être compréhensible assez facilement en particulier pour tous ceux qui viennent manger le dimanche et qui ne travaille jamais ce jour-là ou qui sont simplement retraités. Il va donc être proposé aux administrateurs de relever le coût du repas pour le situer 9.50 € et pour limiter le nombre d’invités avec un résident à quatre personnes ce qui est raisonnable.

Il ne s’agit pas d’une mesure maltraitante ou irrespectueuse. Il s’agit au contraire d’une mesure dont la volonté est de sécuriser notre service, nos finances et notre personnel. Il est rappelé que ces repas peuvent également être servis en semaine où nous avons de meilleures possibilités d’accueil.

Pour les repas de grande fête comme NOEL ou le NOUVEL AN un tarif particulier est déjà en vigueur au regard des repas servis. Il s’agit de repas de réveillon ou de fête qui sont très étoffés et bien en deçà des prix couramment pratiqué en restauration « normale ». Ce n’est pas parce que nous sommes une maison de retraite que notre prestation repas est moins bonne qu’en restaurant et cela est une certitude. Il n’y a aucune raison légitime pour que nous fournissions des repas de qualité et varié avec tout ce qu’il faut à un prix identique à une sandwicherie ou à un fast-food.

**LE TERME DE L’HEBERGEMENT**

La réglementation demande à ce que les séjours soient facturés en terme à échoir. Depuis longtemps nous étions à terme échu c’est-à-dire que la facture était éditée et à payer après que le mois soit terminé : le mois de mars était édité et payable à compter de la première semaine de mars.

Selon l’article R314-186 du Code de l’Action Sociale et des Familles, la réglementation exige le terme à échoir c’est-à-dire que le mois est payé en début de mois. Fin mars, nous éditons les factures d’avril payable début avril.

Quelle qu’en soit la raison, un départ avant la fin du mois entraine le remboursement à l’usager ou aux ayants-droits des journées facturées non consommées. Il n’y a donc aucun intérêt ni aucun profit pour l’établissement de changer le terme sinon de respecter la réglementation en dehors de la volonté d’être conforme.

Ce changement ne va rien changer. En effet plutôt que de payer mai en juin et juin en juillet, mai et juin seront à payer début mai et ensuite la facturation suivante interviendra début juillet pour le mois de juillet. Pour les mois de juin à juillet, il y aura donc 3 mois facturés ce qui correspond à la réalité.

Cette disposition va être présentée en Conseil d’Administration et devra être votée même si elle correspond simplement à la réglementation et même si cela ne changera rien dans le montant facturé de la période. Elle fera l’objet d’un avenant au contrat de séjour.

Première semaine de mai, vous recevrez la facture du mois d’avril et celle de mai. Par contre vous n’aurez pas de facture début juin. La facture suivante arrivera fin mai pour le mois de juin. Donc pour les mois d’avril, mai, juin, il y aura 3 factures correspondant à avril, mai et juin.

**LA FETE D’AUTOMNE**

Pour terminer, n’oubliez pas que notre fête d’automne aura lieu le dimanche 8 octobre 2017 à partir de 11 h 30. A nouveau il y aura de grandes surprises, un délicieux repasC’est une énorme fête avec des animations, des jeux, une loterie avec de nombreux lots importants. Et c’est surtout un grand moment de partage.

Attention : nous avons beaucoup de demandes et il faut réserver sa place.

**INTERNET**

Ce que nous faisons à la maison de retraite est maintenant connu de tous grâce à internet. En effet, le site de la maison de retraite ( ehpad-bavay.fr ) reçoit 10 visite par jour. A l’échelle du monde cela est peu mais à notre échelle c’est très important. Au second semestre 2016, ce sont 1 900 visites du site qui ont été réalisée.

Pour la page Facebook qui est un autre outil de communication de la maison de retraite nous avons plus de 300 consultations de page chaque jour. C’est important mais il faut savoir qu’une personne peut consulter 5, 10, 20 pages et plus sur une visite.

Tous les sujets ayant été abordés et en l’absence de questions complémentaires, la séance du conseil de vie sociale du 29 mars 2017 est déclarée close à 11 h 30 après que tous les participants aient été remerciés de leur présence et de leurs interventions. Le Président du CVS et le directeur invite toutes les personnes présentes à prendre l’apéritif.



 J. BERTIAUX

 Directeur

|  |
| --- |
| **PRIX DE JOURNEE 2016** |
|  |  |  |  |  |  |   |
| **Ville** | **nom** | **privé/** | **prix** |
|  |  | **public** | **journée** | **GIR 5/6** | **tot/jour** | **total/mois** |
| Denain | Arc en ciel (CH) | public | 43,78 | 4,13 | 47,91 | 1 437,30 |
| Maubeuge | Le moulin (CH) | public | 45,05 | 5,01 | 50,06 | 1 501,80 |
| Fourmies | Delloue (CH) | public | 47,05 | 4,85 | 51,90 | 1 557,00 |
| Denain | Barbusse (CH) | public | 48,15 | 5,41 | 53,56 | 1 606,80 |
| Hautmont | ehpad du CH | public | 50,26 | 5,33 | 55,59 | 1 667,70 |
| Condé/Escaut | Pays de Condé | public | 50,86 | 4,93 | 55,79 | 1 673,70 |
| Bouchain | Dronsart | public | 53,06 | 5,05 | 58,11 | 1 743,30 |
| Avesnes/Helpe | Simone Jacques (CH) | public | 53,09 | 5,96 | 59,05 | 1 771,50 |
| Valenciennes | ehpad CH | public | 53,59 | 5,64 | 59,23 | 1 776,90 |
| Saint Amand | Béthanie | privé non lucratif | 54,52 | 5,26 | 59,78 | 1 793,40 |
| Saint Amand | estréelle (CH) | public | 54,42 | 5,55 | 59,97 | 1 799,10 |
| Saint Saulve | Mérici | privé non lucratif | 56,11 | 4,28 | 60,39 | 1 811,70 |
| Maubeuge | Les tilleuls | privé non lucratif | 56,93 | 3,80 | 60,73 | 1 821,90 |
| Sains du Nord | La roseraie | public | 55,92 | 4,83 | 60,75 | 1 822,50 |
| Wignehies | Les vertes années | public | 56,35 | 4,50 | 60,85 | 1 825,50 |
| Valenciennes | La rhônelle (CH) | public | 55,86 | 5,32 | 61,18 | 1 835,40 |
| Valenciennes | Val d'escaut (CH) | public | 55,86 | 5,32 | 61,18 | 1 835,40 |
| Trélon | Chemin vert | public | 56,73 | 4,60 | 61,33 | 1 839,90 |
| Lille | notre dame des anges | privé non lucratif | 56,15 | 5,20 | 61,35 | 1 840,50 |
| Somain | ehpad CH | public | 55,96 | 5,43 | 61,39 | 1 841,70 |
| Douchy | Aragon | privé non lucratif | 56,80 | 5,23 | 62,03 | 1 860,90 |
| Lourches | les bouleaux (Sinoplies) | privé lucratif | 57,98 | 4,38 | 62,36 | 1 870,80 |
| Marchiennes | Emile Dubois | public | 58,00 | 4,42 | 62,42 | 1 872,60 |
| **Bavay** | **Villa Senecta** | **public** | **58,54** | **4,02** | **62,56** | **1 876,80** |
| Anzin | Doux séjour | public | 57,46 | 5,23 | 62,69 | 1 880,70 |
| La Capelle | Vuidet | public | 56,69 | 6,45 | 63,14 | 1 894,20 |
| Aulnoye/a. | Didier Eloy | public | 57,44 | 5,71 | 63,15 | 1 894,50 |
| Wasquehal | le golf | public | 57,68 | 5,98 | 63,66 | 1 909,80 |
| Saint Saulve | Charmilles | Public | 57,89 | 5,91 | 63,80 | 1 914,00 |
| Bohain | Maison de santé | public | 56,56 | 7,28 | 63,84 | 1 915,20 |
| Colleret | Le Verlaine | privé lucratif | 60,00 | 3,90 | 63,90 | 1 917,00 |
| Caudry  | Léonce Bajart | public | 57,93 | 5,98 | 63,91 | 1 917,30 |
| Trith St Léger | Godenettes | public | 58,73 | 5,27 | 64,00 | 1 920,00 |
| Landrecies | Rés. pays de mormal | public | 58,12 | 6,01 | 64,13 | 1 923,90 |
| Condé/Escaut | Domaine du lac | privé lucratif | 59,89 | 4,25 | 64,14 | 1 924,20 |
| Marly | Magnolias (hospitalor) | privé non lucratif | 59,50 | 4,99 | 64,49 | 1 934,70 |
| Marcq | provinces du nord | public | 58,10 | 6,39 | 64,49 | 1 934,70 |
| Maubeuge | Ste Emilie | privé non lucratif | 59,53 | 4,99 | 64,52 | 1 935,60 |
| Croix | les ogiers | public | 59,18 | 5,93 | 65,11 | 1 953,30 |
| Saint Hilaire | les hortensias | public | 60,42 | 5,17 | 65,59 | 1 967,70 |
| Le Quesnoy | Vauban | public | 60,03 | 5,64 | 65,67 | 1 970,10 |
| Le Cateau | résidence d'automne | public | 60,10 | 6,20 | 66,30 | 1 989,00 |
| Anzin  | tulipiers (hospitalor) | privé non lucratif | 61,35 | 5,31 | 66,66 | 1 999,80 |
| Trith St Léger | Harmonie des âges | public | 60,81 | 5,94 | 66,75 | 2 002,50 |
| Haspres | les mulquigniers | privé non lucratif | 61,14 | 5,75 | 66,89 | 2 006,70 |
|  Quarouble | Grand-mère Paris (apreva) | privé non lucratif | 61,14 | 5,75 | 66,89 | 2 006,70 |
| Onnaing | la roselière (apreva) | privé non lucratif | 61,14 | 5,75 | 66,89 | 2 006,70 |
| Thiant | les sources (apreva) | privé non lucratif | 61,14 | 5,75 | 66,89 | 2 006,70 |
| Haspres | mulquigniers (apreva) | privé non lucratif | 61,14 | 5,75 | 66,89 | 2 006,70 |
| Wallers | Epi d'or (apreva) | privé non lucratif | 61,14 | 5,75 | 66,89 | 2 006,70 |
| Vieux Condé | Coquelicots (apreva) | privé non lucratif | 61,14 | 5,75 | 66,89 | 2 006,70 |
| Valenciennes | Ma maison (petite sœurs) | privé non lucratif | 62,09 | 4,92 | 67,01 | 2 010,30 |
| Lille | bâteliers | public | 59,69 | 7,91 | 67,60 | 2 028,00 |
| Wambrechies | Obert | public | 62,14 | 5,67 | 67,81 | 2 034,30 |
| Valenciennes | La treille | privé non lucratif | 62,80 | 5,16 | 67,96 | 2 038,80 |
| Bruille | les 4 vents | privé non lucratif | 63,91 | 5,05 | 68,96 | 2 068,80 |
| Le Quesnoy | Saint joseph | privé non lucratif | 64,85 | 4,66 | 69,51 | 2 085,30 |
| Villereau | Jardins d'iroise | privé lucratif | 66,00 | 4,65 | 70,65 | 2 119,50 |
| Solesmes | soleil d'automne | public | 64,73 | 5,99 | 70,72 | 2 121,60 |
| Seclin | Augustines (CH) | public | 65,27 | 5,45 | 70,72 | 2 121,60 |
| Le Quesnoy | Résidence harmonie | privé lucratif | 66,50 | 4,34 | 70,84 | 2 125,20 |
| Saint Amand | Le parc (CH) | public | 65,82 | 5,20 | 71,02 | 2 130,60 |
| Buironfosse | ehpad du CH | public | 65,47 | 6,23 | 71,70 | 2 151,00 |
| Roeulx | Denis Lemette | privé non lucratif | 65,73 | 5,97 | 71,70 | 2 151,00 |
| Maing | Jeanne de Valoy | privé lucratif | 67,00 | 5,74 | 72,74 | 2 182,20 |
| Marpent | Samara (Médica France) | privé lucratif | 68,00 | 4,85 | 72,85 | 2 185,50 |
| Wasquehal | Molinel | public | 67,03 | 5,98 | 73,01 | 2 190,30 |
| Valenciennes | Fbg de Lille | privé non lucratif | 66,88 | 6,51 | 73,39 | 2 201,70 |
| Lille  | camanettes | public | 66,12 | 7,40 | 73,52 | 2 205,60 |
| Sebourg | maison Pierre Cacheux | privé non lucratif | 66,88 | 6,91 | 73,79 | 2 213,70 |
| Haubourdin | Jena Luxembourg | public | 68,26 | 6,70 | 74,96 | 2 248,80 |
| Le Cateau | trèfle d'argent (Orpéa) | privé lucratif | 69,40 | 5,64 | 75,04 | 2 251,20 |
| Flines | Hortensias | privé lucratif | 70,00 | 5,71 | 75,71 | 2 271,30 |
| Fontaine au pire | Ariane | privé lucratif | 71,00 | 5,22 | 76,22 | 2 286,60 |
| Bondues | Bosquiel | public | 71,07 | 5,73 | 76,80 | 2 304,00 |
| Lille | Féron Vrau | public | 71,15 | 6,25 | 77,40 | 2 322,00 |
| Berlaimont | La reine des prés (Orpéa) | privé lucratif | 73,50 | 4,91 | 78,41 | 2 352,30 |
| Lambersart | Soleil 'automne | privé non lucratif | 74,45 | 5,01 | 79,46 | 2 383,80 |
| Marly | jardins de cybele | privé lucratif | 75,00 | 4,56 | 79,56 | 2 386,80 |
| Quiévrechain | Les feuillantines | privé lucratif | 75,00 | 5,11 | 80,11 | 2 403,30 |
| Ferrière la grande | La pierre bleue (jardins de cybèle) | privé lucratif | 76,00 | 5,12 | 81,12 | 2 433,60 |
| Roubaix | âge bleu (korian) | privé lucratif | 77,00 | 4,77 | 81,77 | 2 453,10 |
| Solesmes | l'abbaye (Korian) | privé lucratif | 77,00 | 5,20 | 82,20 | 2 466,00 |
| Caudry | la dentellière  | privé lucratif | 78,00 | 4,84 | 82,84 | 2 485,20 |
| Lille | edilys Afeji | privé non lucratif | 75,08 | 8,46 | 83,54 | 2 506,20 |
| La madeleine | tiers temps St Maur | privé lucratif | 80,00 | 5,09 | 85,09 | 2 552,70 |
| St André | clos fleuri | privé non lucratif | 81,00 | 5,19 | 86,19 | 2 585,70 |
| Lille | l'arche | privé non lucratif | 81,84 | 5,31 | 87,15 | 2 614,50 |
| Bruay/escaut | Halage (korian) | privé lucratif | 85,00 | 5,02 | 90,02 | 2 700,60 |
| Faches | hauts d'amandi | privé lucratif | 85,03 | 5,58 | 90,61 | 2 718,30 |
| Loos | cotonnières (orpea) | privé lucratif | 92,00 | 4,82 | 96,82 | 2 904,60 |
| Marcq | marroniers | privé non lucratif | 99,20 | 4,81 | 104,01 | 3 120,30 |
| Forest | bords de la marque | privé lucratif | 102,00 | 4,55 | 106,55 | 3 196,50 |
| Roubaix | orchidées  | privé non lucratif | 107,05 | 4,84 | 111,89 | 3 356,70 |
| Marcq | marquises (korain) | privé lucratif | 109,00 | 4,99 | 113,99 | 3 419,70 |